

11. Amélioration de la clarté juridique

Décision: BC-15/19: 11. Amélioration de la clarté juridique

Contexte :

La Conférence des Parties s'est félicité des travaux entrepris par le groupe de travail d'experts chargé de l'examen des Annexes I, III et IV et des rubriques A1180 de l'Annexe VIII et B1110 de l'Annexe IX de la Convention de Bâle. Elle a rappelé le mandat du groupe de travail d'experts énoncé dans les décisions BC-13/2, BC-14/13 et BC-14/16 et décide de supprimer l'examen des rubriques A1180 de l'Annexe VIII et B1110 de l'Annexe IX du mandat du group, en constatant qu'il faut poursuivre l'examen des amendements à l'Annexe IV, par exemple les questions énumérées au paragraphes 4 (a) – 4 (f) de la décision BC-15/19

La Conférence des Parties a prié le Groupe de travail à composition non limitée d'examiner la proposition de l'Union européenne tendant à amender l'Annexe IV et certaines rubriques des Annexes II et IX de la Convention de Bâle ¹, ainsi que les recommandations et conclusions du groupe de travail d'experts², en tenant compte des débats qui ont eu lieu à la quinzième réunion de la Conférence des Parties et des progrès accomplis dans l'examen des Annexes I et III, et de formuler des recommandations afin qu'elle les examine à sa seizième réunion

Suite donnée :

Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
<p>Les groupes régionaux n'ayant pas encore désigné 10 expert(e)s possédant les connaissances spécialisées voulues pour faire partie du groupe de travail de désigner les expert(e)s manquant(e)s par l'intermédiaire de leurs représentants au Bureau, avec la facilitation du Secrétariat pour processus de présentation des candidatures</p> <p>La composition actuelle du groupe de travail d'experts³ est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région d'Afrique: 8 membres • Région d'Asie et Pacifique: 7 membres • Région d'Europe orientale: 6 membres • GRULAC: 6 membres • WEOG: 8 membres 	Parties, par l'intermédiaire de leurs représentants du Bureau (voir ci-dessous)	31 juillet 2022

Personne à contacter:

Mme Juliette Kohler, courriel : juliette.kohler@un.org.

Représentants du Bureau:

- Région d'Afrique: M. Karim Ouamane (karim.ouamane@gmail.com) et M. Joseph Edmund (joseph.edmund@epa.gov.gh);
- Région d'Asie et Pacifique: Mme Rosa Vivien Ratnawati (kst.pslb3@gmail.com) et M. Mohamed Aman (maman@sce.gov.bh);
- Région d'Europe orientale: Mme Magda Gosk (m.gosk@gios.gov.pl) et M. Artak Khachatryan (artak.khachatryan@env.am);

¹ UNEP/CHW.15/13/Add.1.

² UNEP/CHW.15/INF/18

³

- GRULAC: Mme María Eugenia Gonzales Anaya (megonzalez@sre.gob.mx) et M. Miguel Eduardo Ruiz Botero (migueleduardo.ruiz@cancilleria.gov.co);
- WEOG: M. Reginald Hernaus (reggie.hernaus@minienw.nl) et Mme Lana Barbour (lana.barbour@awe.gov.au).